

REPÈRES

La France est « le » pays de la piscine ! Oui, mais pourquoi ?

En tête de liste du marché européen et en deuxième position pour le marché mondial (après les USA), la France affiche un parc de presque 1 million de piscines enterrées et de plus de 1,5 million si l'on compte les bassins hors-sol. Notre pays est également le champion des exportations de piscines avec environ 20 % du chiffre d'affaires du secteur réalisés à l'export. Comment expliquer ce prestigieux classement ?

Un procédé de fabrication sans faille et des conseils de « pro » : la piscine est une construction qui valorise le patrimoine. Bref, un investissement sûr et un plaisir garanti pour toute la famille. Piscines Caron.



Par le climat ?

Pas sûr lorsque l'on regarde le classement européen qui affiche, après la France et dans l'ordre : l'Espagne (avec plus 1,2 million de bassins), suivie de l'Allemagne (moins de 900 000 bassins). Les autres pays tels que l'Italie, l'Angleterre, la Suède, le Portugal et la Hongrie annoncent des résultats très atomisés avec des parcs compris entre 100 000 et 300 000 piscines.

Bref, la France et l'Espagne représentent presque la moitié du parc européen de piscines. Leur climat est certes tempéré, mais l'Italie et le Portugal, aux températures encore plus favorables aux bas-

sins d'extérieur, sont très loin derrière. Et que dire de l'Allemagne, située en troisième et honorable position malgré une situation géographique peu propice !

La réponse n'est donc certainement pas liée aux conditions climatiques, ce qui nous permet de rappeler, s'il en est besoin, que la surface développée par la France est tout entière, du nord au sud, prédisposée à accueillir une piscine.

Par l'assurance décennale ?

En France, l'assurance décennale est obligatoire depuis 1978 (alors que la responsabilité existe depuis le Code Napoléon, voir tout l'intérêt de

cette différence dans notre N° 213).

Plus récemment, des pays comme l'Espagne (en 1999, seguro decenal) et l'Italie (en 2001, legge Merloni) ont également établi une obligation d'assurance décennale. Malgré les efforts de l'Union Européenne visant à harmoniser les législations des états membres, aucun accord n'a pu encore être atteint.

A noter que l'Allemagne prévoit une responsabilité du constructeur de cinq ans et cette responsabilité n'est pas en général assurée.

Ici encore, il est donc fort peu probable que cette assurance influence le marché, même si la France offre, en la matière, la meilleure garantie aux maîtres d'ouvrages.

Par la présence d'une fédération professionnelle ?

La Fédération des Professionnels de la Piscine (FPP) réunit plus de 870 spécialistes des piscines en France.

Les entreprises adhérentes à la FPP sont engagées, depuis plusieurs années, dans un important programme de professionnalisation pour répondre aux attentes de qualité, de services et de conseils des consommateurs. Quant à l'Espagne, elle dispose de l'ASOFAP (Association espagnole des fabricants d'équipements et produits chimiques et des constructeurs de piscines) et de l'ATEP (Association espagnole des industriels et des techniciens de piscines et d'installations sportives). Idem pour les autres pays européens qui disposent de fédérations professionnelles.

Il existe même une fédération européenne : European union of swimming pool and spa associations (EUSA) qui a été créée en janvier 2003. Elle regroupe les fédérations de constructeurs de piscines (allemande, portugaise, espagnole, italienne, britannique, hongroise, autrichienne et française). Son siège est situé à Bruxelles.

L'organisation professionnelle est donc présente dans tous les pays, même si ces structures sont plus ou moins développées.

Même si ces organisations sont importantes au sein de chaque pays européen, elles n'expliquent pas non plus la place prépondérante de la France.

Par une situation historique ?

Dès les années 60, la France est en plein développement économique, à la recherche de secteurs d'activité. Parmi eux, celui de la piscine est entièrement à découvrir. Elle s'inspire alors des techniques constructives existantes sur le seul vrai marché au monde : celui des Etats-Unis. La piscine se développe naturellement sur le territoire français, tout en prenant assez rapidement une orientation vers l'exportation auprès des autres pays européens où tout reste à faire.

Aujourd'hui, les plus grands noms de la piscine française ne cessent de vouloir s'implanter hors des frontières nationales, fort de constater le sous-équipement de nos voisins proches et lointains ! Les principaux fabricants de matériel réalisent ainsi entre 20% et 40% de leur chiffre d'affaires à l'exportation et certains prétendent même à la position de leader mondial.

L'avance historique prise par la France en ce domaine explique sans aucun doute sa domination sur le marché national, comme sur celui de l'expert.

Par une offre très diversifiée ?

Directement liée à la situation historique, l'offre a pu se développer de façon conséquente.

En France, là où le piscinier est un vrai professionnel à part entière, de nombreuses solutions (piscines hors-sol, piscines enterrées en kit ou en prête à plonger), mais aussi d'importantes innovations techniques (tant pour les procédés constitutifs que pour les équipements) sont offertes. Des tendances se dégagent également depuis peu (mini piscines, coloris gris/béton, automatisation, etc...).

Le panel est aussi très varié du fait qu'aucune piscine ne se ressemble : Desjoyaux se distingue par un coffrage en béton, Caron par des panneaux béton préfabriqués, Magiline par des panneaux composites à bancher, Everblue par une structure béton avec coffrage en panneaux de polypropylène, Waterair par ses tôles d'acier ondulé, Alliance par ses coques, Piscinelle par ses bassins à structure bois, etc...

Le choix d'un intervenant est aussi diversifié : il est possible de faire sa piscine soi-même à l'aide d'un kit, de confier la réalisation à un piscinier indépendant ou à un réseau.

Sans aucun doute, cette offre est capable d'expliquer notre position dominante en Europe.

Enfin, le nombre important de maison individuelle, qui reste un idéal typiquement français, assure un potentiel de choix pour l'implantation des piscines. Et le potentiel reste important puisque moins de 10 % de ces maisons sont aujourd'hui équipées d'une piscine !

Le chiffre !

En 2010, une moyenne de 200 nouvelles piscines ont été installées chaque jour en France.



Un réseau de pisciniers structuré, un offre produits complète (y compris les abris) et une irremplaçable expérience : autant d'avantages qui permettent de réaliser sa piscine en confiance et de s'assurer d'une parfaite réussite, tant sur le plan technique qu'esthétique. Everblue.